

Initiatives ministérielles

● (1620)

Donc, cela crée une forme d'injustice, sauf que nous reconnaissons que le bien-fondé de cette loi pour aider les provinces de l'Est est encore valable et nous pensons que le gel est extrêmement difficile pour ces régions qui vivent des moments économiques très pénibles. Le gel de 10 p. 100 dans le projet de loi est extrêmement dur.

Quant au fait d'augmenter de 10 à 15, dans l'Ouest aussi c'est difficile et cela remet en question une forme d'approvisionnement qu'on avait pour l'Est par les cultures venant de l'Ouest. En conclusion, il s'est interrogé sur le port de Montréal et a parlé de l'utilisation des brise-glace qui coûtent extrêmement cher. Personnellement, je pense que le port de Montréal était un des ports les plus performants du Canada qui a été désavantagé par l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent. Pour entretenir cette voie maritime qui ne dessert pas seulement Montréal mais est aussi le lien entre Montréal et une partie du Canada, la nécessité de continuer d'entretenir ce port pendant l'hiver m'apparaît évidente et allait de soi lorsque le gouvernement canadien avait pris la décision de faire la canalisation du Saint-Laurent.

Même si je comprends très bien les interrogations du député, je voulais lui dire que je ne partage en rien son point de vue au sujet des productions de blé dans l'Ouest et des subventions accordées directement aux agriculteurs plutôt qu'aux transporteurs. Surtout, je ne partage pas sa réflexion quant à la nécessité d'entretenir le port de Montréal pendant l'hiver, même si cela occasionne des frais. L'expertise qu'ont développée, au niveau du contrôle des glaces, Ports et Havres Canada et la Garde côtière, est un exemple à travers le monde et peut même devenir une forme d'expérience exportable, une forme de *know how* comme on dit en anglais, de connaissances qu'on peut exporter.

Je termine là-dessus. Ce sont les commentaires que je voulais faire à la suite du brillant exposé du député du Parti réformiste, même si je ne partage pas son point de vue.

[Traduction]

M. Gouk: Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions et observations.

En ce qui concerne les subventions aux producteurs de céréales des Prairies, j'aimerais préciser que même si les montants sont versés aux producteurs, ces derniers doivent s'en servir pour payer le transport. Ils ne peuvent pas empocher l'argent, l'utiliser à d'autres fins et ne pas faire transporter leurs céréales puisqu'ils ne peuvent absolument pas être payés s'ils n'expédient pas leurs produits.

Ce que je tentais de dire durant mon exposé, c'est que ces subventions aux producteurs de céréales de l'Ouest pourraient être réduites ou même presque entièrement supprimées si l'on éliminait aussi les autres dépenses inutiles qui leur sont imposées à l'heure actuelle à cause des problèmes qui entourent le transport des céréales et qui s'ajoutent au coût normal de ce transport.

En ce qui concerne le port de Montréal, le député semble indiquer que ce port devrait rester ouvert du fait d'une décision prise par le gouvernement canadien. Toutefois, ce même gouvernement canadien a aussi pris une décision qui a fait grimper la dette à plus de 500 milliards de dollars. Je ne crois pas que le

député soit favorable à cette décision. À mon avis, il faut réexaminer bon nombre des décisions prises par le passé.

Je ne mets pas en doute le bien-fondé de la mesure visant à laisser ouvert le port de Montréal. Il serait ridicule de suggérer qu'il soit fermé. Dans mon discours, j'ai affirmé que je ne m'opposais pas au service de brise-glace offert aux navires, mais j'ai dit que ceux qui profitent de ce service devraient en payer le coût. Autrement, on leur accorde une subvention de compensation extrêmement coûteuse et tout à fait disproportionnée par rapport à toute autre subvention offerte pour ce même service.

Nous devons chercher des moyens de réduire tous les coûts, dans toutes les régions du pays et dans presque tous les domaines où le gouvernement joue un rôle. Ceci constitue simplement une autre façon de s'attaquer au problème.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre part au débat d'aujourd'hui. Je prends la parole pour appuyer le projet de loi C-17. Je discuterai surtout de l'article 18 de cette mesure, qui modifie la Loi sur la radiodiffusion. Ce changement donnera une plus grande marge de manoeuvre à la SRC sur le plan financier.

● (1625)

Je tiens avant tout à exprimer ma reconnaissance au ministre des Finances, qui doit trouver le juste équilibre entre tellement de questions prioritaires. Le fait qu'il ait accordé son appui à la Société Radio-Canada est très encourageant. Je sais que les employés de la SRC, y compris une multitude d'artistes canadiens talentueux, et les millions de loyaux téléspectateurs, se joignent à moi pour le remercier.

[Français]

L'importance de la radiodiffusion publique au Canada justifie pleinement un tel engagement. C'est grâce à elle que les Canadiens et les Canadiennes restent en contact les uns avec les autres sur les scènes locale et nationale et avec le monde entier. C'est aussi elle qui permet à l'ensemble des communautés qui peuplent l'un des plus vastes territoires de la planète de se définir et d'articuler sa propre vision du monde. En cela, la radiodiffusion publique joue un rôle déterminant dans l'affirmation de notre identité nationale.

Ces quelques données expliquent pourquoi la Société Radio-Canada reçoit du gouvernement des crédits budgétaires annuels de l'ordre de un milliard de dollars. Ceci représente 62 p. 100 de tous les crédits budgétaires que le gouvernement fédéral octroie aux agences culturelles qui relèvent du ministère du Patrimoine canadien.

Or, la situation financière de la Société Radio-Canada s'est dégradée au cours des dernières années. Depuis 1984, celle-ci a vu ses crédits budgétaires réduits de plus de 200 millions de dollars, ce qui a eu pour effet d'augmenter sa dépendance à l'égard des revenus publicitaires. Si cette source de financement constitue 21 p. 100 de son budget total en 1984, elle a depuis fait un bond de 15 p. 100 pour atteindre aujourd'hui 36 p. 100 de son budget total, sans pour autant redresser une situation déficitaire alarmante. La dépendance des revenus publicitaires fait remettre en question le rôle de radiodiffuseur public de Radio-Canada.